

0460

Paris, le

26 MAI 2023

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 02 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

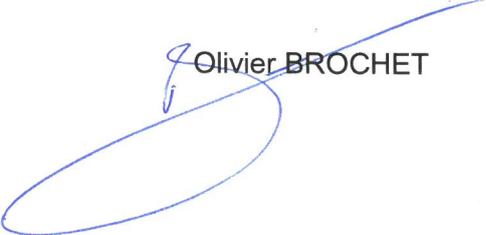
Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement d'Anne-Sophie Goux en qualité de cheffe d'établissement du Lycée LOUIS MASSIGNON à compter du 01/09/2022

Décide :

Article 1er : Anne-Sophie Goux est autorisée à signer le marché d'infirmier scolaire, avec le prestataire HARLEY STREET MEDICAL CENTRE, pour une durée d'exécution à partir du 15/08/2023 jusqu'au 15/07/2024 pour montant maximum H.T de 638 000 AED en monnaie locale avec contre-valeur de 160 202 euros (taux de chancellerie 0.2511).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Olivier BROCHET